

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE782

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

A la seconde phrase de l'alinéa 87, après le mot :

"locataire",

rédigier ainsi la fin de la phrase :

"sont de droit et peuvent faire" (*le reste sans changement*).

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.